

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 V 207** Vœu relatif à l'impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de juin 2013 demandant une étude épidémiologique de l'impact de la pollution de l'air sur la santé des conducteurs de bus ;

Vu la délibération 2013 DVD 96-G qui poursuit et renforce l'aide du Département de Paris en direction des chauffeurs de taxi qui choisissent de s'équiper d'un véhicule hybride ou électrique ;

Considérant que 17 357 taxis parisiens circulent dans la capitale et que la majorité est équipée d'un moteur diesel ;

Considérant que des organismes comme l'INRS reconnaissent que "l'inhalation des gaz d'échappement, et particulièrement ceux des moteurs diesel, présente des risques pour la santé des personnels qui conduisent des véhicules routiers" (infections respiratoires, augmentation du risque de cancer des poumons et de cancer de la vessie, etc.) ;

Considérant que, en attendant le remplacement de l'ensemble du parc des taxis par des véhicules "propres", la collectivité parisienne se doit d'initier des actions de surveillance et de prévention en direction des publics les plus exposés au risque sanitaire du diesel ;

Sur la proposition de M. Yves CONTASSOT, M. Sylvain GAREL et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- Le Maire de Paris interpelle les organisations professionnelles, les centrales de taxi et les centres de formation taxis habilités par la Préfecture de Police de Paris, afin que ceux-ci mettent en place une campagne de formation et d'information en direction des chauffeurs de taxi sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air par les motorisations diesel, et sur les actions à entreprendre pour réduire les émissions de particules (entretien du moteur, filtre à particules, habitudes de conduite, etc.).
- L'impact de la pollution de l'air, notamment aux particules émises par les motorisations diesel, sur la santé des chauffeurs de taxi, fasse l'objet d'une étude épidémiologique.